PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

NOTE DE CADRAGE DES ÉPREUVES DE SELECTION ET PRÉSENTATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION

PRÉPARATION CONCOURS INTERNE CONSERVATEUR ET CONSERVATRICE TERRITORIAL DU PATRIMOINE





PRÉSENTATION DU DISPOSITIF
PRÉPARATION CONCOURS INTERNE
CONSERVATEUR ET CONSERVATRICE TERRITORIAL DU PATRIMOINE
NOTE DE CADRAGE DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

QUAND LES TALENTS GRANDISSENT, LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT

PUBLIC VISÉ

Ce concours, et la préparation qui y conduit, s'adressent à des cadres qui font le projet de devenir conservateurs et conservatrices du patrimoine et souhaitent développer des compétences stratégiques, organisationnelles et managériales afin d'assumer la responsabilité d'équipement et de service et de piloter des projets transversaux, dans une approche pluridisciplinaire.

FINALITÉ DE LA SÉLECTION

Les épreuves d'accès à la préparation visent à identifier, au regard des résultats obtenus mais également des rapports des correcteurs, les candidats et candidates les plus à même de bénéficier de la préparation proposée.

ÉPREUVES DE SÉLECTION

La sélection prévoit deux épreuves respectivement composées de deux parties :

- **Épreuve 1** : Positionnement en culture générale
- **Épreuve 2** : Analyse et commentaire d'un document

Pour l'ensemble de ces épreuves, il est attendu du candidat
- qu'il gère bien le temps,
- qu'il fasse preuve de qualités rédactionnelles et d'expression,
- qu'il maîtrise les règles de grammaire, de syntaxe et d'orthographe.

FORMAT DES ÉPREUVES

ÉPREUVE 1
POSITIONNEMENT EN CULTURE GÉNÉRALE

Durée totale : 3 heures ; Coefficient 4
20 points

Partie 1 – Questions à partir d'un texte démontrant des capacités de compréhension, de synthèse et de reformulation.

Objectif de l'épreuve **:**

Le candidat sera évalué sur sa culture générale concernant les pratiques culturelles et / ou patrimoniales, sur son aptitude à exercer son esprit critique ainsi que sur sa capacité d'expression.

Partie 2 – Élaboration d'une courte dissertation sur un sujet de culture générale.

Objectif de l'épreuve **:**

Le candidat devra présenter un point de vue clair et argumenté en rapport avec le sujet et mobiliser ses connaissances générales.

Le candidat sera évalué sur sa capacité à comprendre le sujet, le contextualiser et organiser ses idées. Il devra élaborer un plan cohérent dans le cadre d'une courte composition et illustrer son propos par des connaissances précises et pertinentes.

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

ÉPREUVE 2
ANALYSE ET COMMENTAIRE D'UN DOCUMENT VISUEL

Durée totale : 1 heure ; Coefficient 2
20 points

Élaboration d'un commentaire, établi sur la base d'une image et portant sur des problématiques patrimoniales.

Ce commentaire repose sur l'exploitation d'un cliché non légendé. Le sujet présenté doit être décrit et analysé pour identifier des problématiques patrimoniales qui seront remises en contexte.

En s'appuyant exclusivement sur le cliché, le candidat devra concevoir un commentaire intégralement rédigé et de deux pages maximum.

Il n'est pas attendu du candidat des connaissances scientifiques particulières.

Objectif de l'épreuve **:**

Cette épreuve permettra d'identifier la capacité du candidat à identifier les informations essentielles du document et les aspects transversaux des problématiques patrimoniales ainsi que sa capacité de mise en contexte des éléments sélectionnés.

Le candidat sera évalué sur sa capacité à : faire preuve d'un sens de l'observation et d'analyse, formaliser une problématique et articuler des idées ayant un contenu patrimonial.

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF
PRÉPARATION CONCOURS INTERNE
CONSERVATEUR ET CONSERVATRICE TERRITORIAL DU PATRMOINE
MODALITÉS D'ORGANISATION

QUAND LES TALENTS GRANDISSENT, LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT

CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

Peuvent se présenter au concours les agents publics en situation d'activité à la date du concours et justifiant à la date de clôture des inscriptions de quatre ans de services effectifs (pour les conditions réglementaires précises d'inscription au concours, se référer aux sites du CNFPT, www.cnfpt.fr et de l'INP, www.inp.fr .

CONDITIONS D'ACCES A LA PRÉPARATION

Pour les agents territoriaux, la signature de l'autorité territoriale est impérative. Pour tout autre agent public, les conditions tarifaires, la signature de convention et l'autorisation de l'employeur sont requises. Ces éléments sont disponibles auprès de l'INSET de Nancy.

NB : Le quota de places accessibles aux agents non territoriaux ne peut excéder 20 % du total des places de la préparation.

Pour tous, il est nécessaire :

- D'envoyer un bulletin d'inscription **à la délégation régionale** dont le candidat dépend,
- D'envoyer par mail **un questionnaire d'information** (www.cnfpt.fr **,** onglet évoluer rubrique concours A+).
- De réussir un test de sélection national qui aura lieu le :

mardi 08 décembre 2020 de 13h00 à 17h00 (heure de Paris)

SÉLECTION DES CANDIDATS

Jury de sélection
Un jury de sélection se réunit pour déterminer les candidats retenus à la préparation. La prochaine session accueillera **18 candidats maximum**.

Le rôle du jury consiste à évaluer, au regard des résultats obtenus mais également des rapports des correcteurs, les candidats les plus à même de bénéficier de la préparation proposée.

ORGANISATION DE LA PRÉPARATION

- **Une phase de préparation avant les épreuves d'admissibilité**

Elle comprend **4 regroupements (13 jours, 78h) :**

- Le premier regroupement (4 jours) et le quatrième regroupement (3 jours) seront en présentiel.
- Le deuxième et le troisième regroupement, d'une durée de 3 jours seront **en distanciel** (intervention par webinaire)

Les regroupements se décomposent de la manière suivante :

- un temps animé par des intervenants,
- un concours blanc.

Se référer au calendrier pour plus de précisions.

- **Un dispositif deuxième chance**

Réservé aux candidats ayant échoué aux épreuves d'admissibilité, sous conditions (assiduité constatée à au moins 75% des actions de la préparation et présence au concours), il permet, pendant une session supplémentaire, de :

- composer sur les concours blancs,
- bénéficier de corrections.

Ce dispositif est accessible une seule fois dans l'année suivant la préparation, excluant l'accès aux temps théoriques.

- **Une phase de préparation avant les épreuves d'admission**

Elle est ouverte à tous les candidats admissibles et comprend un regroupement de **3 jours**.
Le nombre de candidats est limité.

OBJECTIFS DE LA PRÉPARATION

Les objectifs visent à permettre aux candidats retenus de :

- se familiariser avec les exigences du concours,
- aborder les problématiques du métier avec des professionnels,
- acquérir la méthodologie propre aux épreuves,
- s'entraîner aux épreuves en conditions réelles.

Cette préparation n'est pas le lieu d'acquisition de savoirs techniques dans les diverses options au programme du concours. Ce fondement de connaissances constitue un pré-requis que le candidat retenu aura la charge de consolider par un investissement personnel important.

Une forte capacité à se mobiliser et à s'organiser est requise pour mener à bien cette préparation au concours.

Compte tenu du nombre d'options et de langues, l'INSET de Nancy se réserve la possibilité de ne pas proposer de sujets de concours blancs dans toutes les options ou toutes les langues.

MODALITÉS PRATIQUES

Les regroupements se déroulent à Paris.

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration sont à la charge des stagiaires. Des dispositions particulières (relatives aux frais de transport) sont mises en place pour les agents ultra-marins et corses : se renseigner auprès de votre Délégation Régionale ou de l'INSET de Nancy.

ENGAGEMENTS DES CANDIDATS RETENUS

Les candidats retenus pour la préparation s'engagent à :

- participer à tous les regroupements, y compris aux concours blancs,
- s'inscrire au concours interne de la session qui suit la préparation.

Une absence non justifiée entraînera la **radiation du préparationnaire.**

Attention l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.

Les candidats doivent s'inscrire spécifiquement au concours aux dates et selon les conditions réglementaires disponibles sur le site du CNFPT et de l'INP.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Philippe KEISER, référent des préparations aux concours de conservateurs
☎ 01 55 27 42 13
✉ philippe.keiser@cnfpt.fr

Djamila LANCELLE, secrétaire de formation
☎ 03 83 19 22 06
✉ djamila.lancelle@cnfpt.fr

CNFPT – Antenne parisienne de l'INSET de Nancy
80 rue de Reuilly
75012 PARIS

DES INFORMATIONS SUR INTERNET

Sur le site Internet du CNFPT :
www.cnfpt.fr

- le bulletin d'inscription à la préparation
- le questionnaire d'informations à remplir en ligne.
- les tarifs d'accès au dispositif pour les agents non territoriaux
- les conditions d'accès au concours
- le descriptif des épreuves
- les dates et procédures d'inscription au concours
- des statistiques sur le concours
- des informations sur le statut des conservateurs et conservatrices
- une note de cadrage à télécharger ; elle précise les attendus du jury sur chacune des épreuves